

130

LE FRONDEUR

JOURNAL SATIRIQUE

10

C MES



LE FRONDEUR

Journal Satirique paraissant tous les Samedis

ABONNEMENTS :

Un an fr. 5 50

Bureaux :

12 - Rue de l'Étuve - 12

A LIÈGE

RÉDACTEUR EN CHEF

NIHIL

ANNONCES :

Texte : La ligne. . . fr. 00 25

Illustrées : Par mois » 15 00

RÉCLAMES :

La ligne » 1 00

On traite à forfait.

Il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits écrits

Toutes les correspondances doivent être adressées au bureau du Journal, rue de l'Étuve, 12, à Liège.

SOMMAIRE : Chronique. (Clapette). — Funeste accident. (Colline). — Manuel du député en vacances. (Gil Blas). — Monument Demoulin. — Déplacements et Villégiatures. — Hypocrisies sociales. (Grammont). — Musée du Frondeur. — Réclames et Annonces.

CHRONIQUE

EN CHASSE.

La chasse est ouverte.

Les détonations résonnent aux détonations. Les lièvres courent, les chiens tombent, et les tendres épouses, laissées au logis par les maris, s'efforcent de donner satisfaction à ces derniers, qui appellent de tous leurs vœux l'augmentation du nombre des cerfs.

* * *

Les bons bourgeois, qui n'osaient manger qu'en cachette les lièvres et les perdreaux tués par les braconniers, peuvent enfin suspendre à leurs fenêtres, ou dans un autre endroit apparent, le gibier appelé à figurer sur la table du festin — simplement pour faire enrager les voisins et amis qui ne peuvent se payer pareil luxe.

Il est vrai que, par contre, le lièvre n'aura plus l'attrait du fruit défendu — le seul, de vous à moi, qu'il ait en réalité.

* * *

Ce serait, cependant, une erreur de croire que le braconnage chôme, pendant que des quantités innombrables de chasseurs s'abattent sur les plaines et les forêts. C'est à peine si les braconniers s'aperçoivent de la prétendue concurrence que leur font messieurs les chasseurs. Ceux-ci sont infiniment plus adroits quand il s'agit de tuer

un lièvre pendu par la patte chez Bernays, que lorsqu'il faut loger une balle dans l'épaule d'un chevreuil vivant et courant.

Ces bons chasseurs ont donc tort de tant dire de mal de ces pauvres braconniers; sans eux, ils seraient bien souvent forcés de rentrer bredouille : l'affût... aux halles centrales ne donnerait plus et, en guise de gibier, on devrait bien souvent avaler les canards qui ont rendu les chasseurs célèbres.

* * *

Cependant, malgré les incontestables services que les braconniers rendent aux chasseurs, ceux-ci n'hésiteraient pas un instant à condamner à mort tous ceux qui endommagent lapins et lièvres sans avoir préalablement versé la somme de 42 francs, entre les mains du receveur de l'enregistrement.

Vis-à-vis du braconnier, le chasseur le plus paisible devient féroce. Quand je dis vis-à-vis, je parle au figuré, car il est bon nombre de terribles chasseurs qui auraient vite fait de se transformer en lièvres s'ils se trouvaient en présence d'un braconnier menaçant — et armé. Mais quand il s'agit de multiplier les lois répressives du braconnage, le chasseur est toujours prêt.

On l'a bien vu, du reste, l'an dernier, lorsque les chasseurs qui siègent à la Chambre ont eu à s'occuper de la loi sur la chasse. Ces honorables étaient de vrais Guzman; ils ne connaissaient plus d'obstacles infranchissables pour les agents chargés de constater les délits de chasse. C'est ainsi qu'ils ont voté un article autorisant les *visites domiciliaires* chez les personnes soupçonnées de posséder des engins prohibés. Nous voilà loin du temps où l'on ne pouvait pénétrer chez un bourgeois, même *pour y rechercher un criminel*. Aujourd'hui, on peut pénétrer chez

vous pour y rechercher, non un criminel, mais un bout de ficelle susceptible d'avoir étranglé un lièvre, ou même pour ouvrir le ventre à votre chat, afin de s'assurer s'il n'a pas quelque peu dévoré un lapin de garenne.

* * *

Ces pauvres chats ! Mais les a-t-on assez maltraités, dans cette loi sur la chasse. On les a assimilés aux bêtes fauves, aux carnassiers les plus farouches. Un chasseur a même proposé de remettre en vigueur un édit du moyen-âge, punissant les propriétaires des chats dont les oreilles *ne seraient pas coupées*. Je parle des oreilles des chats; celles des propriétaires des minous ne sont pas en cause, mais quant à celles de l'auteur de cette proposition, elles doivent être de taille à défier les ciseaux les plus grands — sans en excepter ceux de l'éminent confrère du *Journal de Liège*, connu dans le monde des lettres sous le sobriquet de Charles-Auguste.

* * *

Pour comprendre le but de cette proposition, dont le caractère baroque frappera M. Ziane lui-même, il faut savoir que le chat, privé de ses oreilles, devient absolument incapable de faire quoi que ce soit, — ce qui le distingue des hauts fonctionnaires qui, tout en portant haut et ferme de vastes appendices auditifs n'en sont pas moins d'une incapacité notoire.

Le chat privé d'oreilles deviendrait donc incapable de chasser, et les lapins — et aussi les rats et les souris, — pourraient dormir en paix sur les deux oreilles du chat. Nos bottes en pâtiraient peut-être, mais cela importe peu pour le chasseur. Ce qu'il faut avant tout, c'est ménager l'existence précieuse du gibier. Sans gibier, pas de salut. Le jour où les braconniers tueront le dernier lapin, nous

serons bien près du règne de la démagogie, du cataclisme social, de la justice impartiale et de l'effondrement des deux perches qui—bien qu'on n'en parle plus—n'en continuent pas moins à gâter outrageusement l'admirable perspective de la rue Grétry.

* * *

Du reste, je ne vois pas pourquoi on s'obstine à protéger le gibier, et à faire de la chasse un privilège accordé à ceux qui ont des sous. Pour quelle raison le gibier, qui se nourrit autant—et même plus—chez le paysan que chez le chasseur—lequel souvent habite la ville et ne cultive que le FAR NIENTE—devrait-il être tué seulement par celui-ci et non par celui-là? Parce que le gibier disparaîtrait, dira-t-on. Eh bien, après. L'existence des lièvres et des lapins est-elle donc indispensable à notre bonheur?

Comment, il y a de par la Belgique des milliers de paysans qui, après avoir travaillé dur pendant une douzaine d'heures par jour, pour le compte d'autrui, prennent deux ou trois heures pour leur repos, pour cultiver un carré de choux, de carottes ou de pommes de terre, afin d'avoir de quoi nourrir la famille pendant l'hiver. Le gibier arrive. Lièvres et lapins viennent danser une sarabande dans les champs, mangent les choux et les carottes du paysan, et si celui-ci, sans attendre qu'un monsieur muni d'un permis de chasse, vienne tirer sur les lapins—et les manquer—s'avise d'étrangler le gibier, on fourre le pauvre homme en prison!

* * *

Il est vrai que les chasseurs sont tous des gens huppés, ayant droit de vote, et que les braconniers sont de pauvres diables, des manouvriers qui ne deviendront jamais électeurs—si M. Frère reste le maître. On comprend dès lors qu'on ne se gêne pas pour leur administrer quinze jours de prison quand ils tuent un lapin, alors qu'on donne dix francs d'amende à l'épicier qui empoisonne ses clients en leur vendant des denrées falsifiées.

CLAPETTE.

FUNESTE ACCIDENT

Mlle C..., jeune fille charmante, parfaitement élevée, excellente musicienne, etc. habitant l'été à C... les bords, la villa des Loirs, avait constaté, en passant minutieusement l'inspection de sa garde-robe et de sa lingerie, quelque temps avant son départ pour la campagne, que les pantalons menaçaient de faire défaut. Vite, Mlle C... prend sa plume et écrit, en lettres moulées, à sa lingère: « Confectionnez-moi immédiatement dix pantalons. » Mais, ô funeste précipitation! elle oublie de faire augmenter les proportions des vêtements commandés. J'oubliais, moi aussi, de vous dire que, depuis

quelque temps, notre héroïne se fortifiait sensiblement. Ses hanches surtout, commençaient à prendre des dimensions... remarquables. Les pantalons arrivent à la campagne, ils étaient fort beaux; on ne les essaye naturellement pas. Est-ce qu'on essaye des vêtements qui ne sont pas destinés à être vus? Seconde imprudence.

* * *

Le jour de la fête du village, la famille C. donnait un grand dîner. Monsieur Z. qui paraissait en tenir pour notre jeune personne était, cela va sans dire, au nombre des invités. On s'attendait même à recevoir ce jour-là, sa demande officielle.

Les pantalons étaient trop étroits, et les vieux étant hors d'état, coûte que coûte, il a fallu bien en mettre un neuf. Cela n'alla pas tout seul, mais après de grands efforts, Mlle X. parvint à s'introduire dans son chaste vêtement.

* * *

On entre dans la salle à manger, Mlle C. est au bras de son futur. Mais au moment où la jeune fille se baisse pour s'asseoir, crac! Un bruit sourd se fait entendre.—Tableau.—On se regarde, et Mlle C. rougit comme une pivoine sous le regard scrutateur de son cavalier.

Naturellement, personne ne souligne, on s'attable et le dîner se passe tranquillement. Mais, hélas, Mlle C., ordinairement spirituelle, ne dit que des sottises, tout comme si elle appartenait à la rédaction du *Journal de Liège*. Une idée la poursuit: elle croit, la pauvre, et peut-être avec quelque raison, qu'on pourrait bien s'être mépris sur le genre de bruit produit par le déchirement subit de son fatal vêtement. Si bien qu'il n'y eut pas de demande officielle et que M. Z. prétexta un voyage indispensable, quand l'amphytrion l'invita à passer chez lui la soirée du dimanche suivant.

Depuis ce jour, Mlle C. maigrit à vue d'œil; chaque nuit elle voit en rêve des nuées de pantalons grimaçant et gambadant autour d'elle et, dans la famille, on ne se dit plus vingt mots sans que le fatidique pantalon ne vienne sur le tapis.—Je parle au figuré—Quant au futur fiancé, on n'en entend plus parler.

Ce qui prouve, que contrairement à ce que dit Scribe dans *le Verre d'eau*, les petits effets amènent parfois les grandes causes... de rupture.

COLLINE.

MANUEL DU DÉPUTÉ EN VACANCES

Comme tout le monde, nos députés sont en vacances: ils se reposeront de la fatigue accablante de n'avoir rien fait: ils sont littéralement harassés d'oisiveté parlementaire. En ce moment, ils rayonnent sur toutes les lignes de chemin de fer, qui leur permettent à volonté de se rapprocher de leurs électeurs ou de les fuir à grande vitesse.

Pour un certain nombre de nos honorables, j'ai eu l'idée de rassembler quelques conseils désintéressés et pratiques sous ce titre plein d'actualité: *Manuel du député en vacances*:

Voici les principaux articles de cet opuscule:

1° Le député, ayant devant lui cinq mois de vacances, pour aller, comme on dit, « se retremper au sein de ses électeurs » achètera

un Guide-Joanne, soit pour la Suisse, soit pour l'Angleterre, soit pour la Hollande, soit même pour le Canada, ou pour l'un quelconque des pays qui sont les plus étrangers à l'arrondissement que l'honorable député a l'avantage de représenter.

2° Si les voyages lointains ne sont pas dans les goûts du député, ou s'ils lui sont interdits par mesure d'hygiène, il louera une maison de campagne, de façon à pouvoir se livrer, sans dérangement aucun, à l'élevage du lapin, à la contemplation de la belle nature et à la pêche aux goujons.

3° Le député en villégiature gardera le plus strict incognito. Il aura bien soin, avant de partir, de ne pas laisser son adresse à la questure.

4° Quand le député se sentira dompté par le démon du travail et qu'il voudra s'adonner aux études sérieuses, il se réfugiera dans le silence du cabinet pour y lire, à tête reposée ces œuvres fortes, profondes et savantes qui s'appellent: *les Malheurs du commandant Laripète*, *la Muse à Bibi*, *les Monstres parisiens*, *Boule-de-Suif*, *la Fange*, *les Femmes comme il en faut*, et *les Jolies Actrices de Paris*.

Pour ne pas se rouiller complètement dans les choses de la politique, le député absorbera, à l'heure de la sieste, dix ou douze lignes des *Fariboles* de Coquelin cadet, illustrées par Pille, ouvrage couronné déjà par plusieurs académies de fumistes, et que de bons esprits mettent beaucoup au-dessus de l'*Esprit des lois* de M. de Montesquieu. Il notera au crayon bleu, les citations de ce livre qui pourront lui servir dans le grand discours qu'il prépare pour le projet de loi relatif au perfectionnement des rasoirs et à la suppression du phylloxera des belles-mères.

5° Pendant les trois mois de vacances, le député aura le droit d'aller passer quinze jours dans son arrondissement, pour se reconforter à l'air du pays natal.

Néanmoins, cette prescription est complètement facultative.

Dans les villages et dans les hameaux, le député demandera avec bienveillance aux cultivateurs des nouvelles de la récolte. Si on lui répond: « Les luzernes ont bien donné, mais les colzas sont malades », le député insinuera doucement que, d'après le sentiment des personnes les plus compétentes, l'air soufleteux des colzas est le résultat d'un état morbide universel auquel l'enseignement congréganiste n'est pas complètement étranger.

6° Des gens grincheux et jaloux s'aviseront peut-être de demander au député quelle somme de travail a fournie la Chambre actuelle pendant l'exercice 1881-82.

A une pareille question, le député pourra opposer le silence du dédain.

7° Des électeurs malveillants insisteront peut-être et interrogeront sournoisement le député sur la nature et le nombre des projets de loi qui restent encore à discuter et à voter.

Réponse: « Nous avons tant d'ouvrage à faire que ne nous savons vraiment où donner de la tête. C'est pour cela que nous avons pris un long congé. »

8° Dans le cas où un congrès agricole se tiendrait dans le voisinage, le député ne manquera pas d'y assister et de prononcer un discours où, à propos des veaux primés et des pouliches couronnées, il tracera à

EN VACANCES.



NO: 31 ANE dans le Nord. — Visite au Chef des Esquimaux
 Par courtoisie les deux Chefs ont échangé leurs costumes.

EN VACANCES

PAR GRAS



Oui ma pouxoule demain je serai à Marche et de là
je plongerai en Ardennes.
En Ardennes malheureux!... Tu ne sais donc pas
que la chasse est ouverte!... un malheur est
si vite arrivé!.....

grands traits le tableau de notre situation tant intérieure qu'extérieure.

9° Le lendemain, le député enverra cette « brillante improvisation » au journal de la localité, le *Fanal des Saints-Foins*.

La notice qui précédera ce discours sera composée par le député lui-même et pourra débiter ainsi :

« Pourquoi ces festons, ces fleurs, ces guirlandes ? Où courait hier cette foule champêtre, *turba silvestris*, comme les flots d'une mer en furie, *ruil ou ruunt*, sous les torrents d'un soleil tropical, qui répandait sa chaleur sur nos guérets. C'était fête au village de..., une vraie fête de famille.

« L'éloquent député de notre arrondissement, M. X..., qui a jusqu'ici si puissamment contribué à l'amélioration des engrais, au développement des races chevaline, bovine, ovine et porcine, présidait cette imposante cérémonie. Il a prononcé, devant les cultivateurs émus, un discours qui rappelle, à plusieurs siècles de distance, l'éloquence de Cicéron, la vigueur de Démotènes et qui a profondément électrisé tous les cœurs. Nous devons à une indiscrétion obligeante la primeur de cet important document. Nous en aurions peut-être été à tout jamais privés, si un ami des belles-lettres et de la grande éloquence, qui désire garder l'anonyme, n'avait pas, pour nous communiquer le manuscrit du discours, fait, en quelque sorte, violence à notre excellent député, dont la modestie bien connue égale le talent, etc., etc... »

10° Si on demande au député ce qu'il pense du service militaire de trois ans, il déclarera qu'il préférerait de beaucoup, pour nos braves conscrits, un service de trois mois seulement, avec un petit congé tous les quinze jours.

11° Lorsque des personnes mal élevées demanderont au député pourquoi il ne prend jamais la parole à la Chambre, il répondra que le travail des commissions et des sous-commissions absorbe tout son temps.

Ici se termine le *Manuel du député en vacances*. Le lecteur qui a de l'imagination peut y ajouter des articles supplémentaires, si le cœur lui en dit.

Et sois bien persuadé, ô lecteur aimé, qu'en fait de fantaisies parlementaires, tes inventions les plus baroques et les plus abracadabrantes sont encore bien au-dessous de la réalité.

GIL BLAS.

MONUMENT DEMOULIN

Nous avons reçu la somme de quatre francs, montant de la cotisation de deux personnes qui n'ont pu assister à la représentation.

Déplacements et Villégiatures.

M. Oscar Beck, orateur et publiciste, au Château de Ste-Ode.

M. Jules Ghymers, chez Richard Wagner, rue des Houblonnières, à Bayreuth.

M. Dautrepoint, avoué, en Bourgogne.

M. l'abbé Raway, dans l'Hindoustan.

M. Légius, dans les Etats du Pape.
M. Théod. Radoux, avenue Rogier.
M. Marchandise, à Ems-bis (deux francs par tête.)

M. Théod. Jadoul, pianiste honoraire du Harem, à Constantinople.

M. Em. Ziane, en Norvège.

M. Toussaint Radoux, sur les bords de l'*Amer... de Hollande*.

Mme N... à Montretout.

M. Max Desoer, au Pavillon du Parc-aux-Cerfs, à Versailles.

Les anciens rédacteurs du *Balai*, dans les gorges du Valais.

M. J. B. Rongé, compositeur amateur, aux eaux de Lucques, chez la comtesse d'Albany.

M. le major Wouters-Thiry, hôtel de l'Aigle noir, à Huy. (Pendant la période des manœuvres.)

M. Kronké, peintre de genre, (unique dans le sien), à la Villa Médicis, à Rome.

Mlle C. B., cantatrice, à St-Sébastien. (Espagne.)

M. le notaire Keppenne, à Odeur.

M. Fabry-Rossius, (en costume) dans les montagnes de la Calabre.

M. Didi Henrard, artiste lyrique pensionné, chez le Caïd Abinlifar, à Alger.

M. Anatole de Lezaack, à Cannes.

M. Goblet, sur le plateau... de Cointe.

M. Gillon, sur les bords de la Sûre (mine).

La famille Cralle, rue de l'Harmonie.

M. Masson, à Fouillis-les-buses.

M^{me} de S., à Lourdes.

M. Donckier, percepteur des postes, à Ste-Adresse.

M. le conseiller Beckers, à Longdoz.

M. le capitaine R., à Braschaet-les-bains.

M. Neujean, à Genève.

M^{me} F. E., à St-Léger.

M^{me} Sarah Damala, idem.

M. le docteur Charles, président de la Société des Libres Penseurs, au Vatican.

M. Decoux, sculpteur, dans l'Art-dèche.

M. Mottard, bourgmestre, en Perse.

M. Vaillant-Carmanne, à Beauraing.

HYPOCRISIES SOCIALES.

C'est surtout en matière de... comment dirai-je? — de... *pornographie* (prenons ce mot dans l'acception, si étrangement détournée, qu'on lui donne aujourd'hui), que s'exerce et se développe notre hypocrisie. Dans ce domaine, le Mensonge règne en souverain absolu. Là tout lui sert, là tout concourt à son épanouissement. Pudibonderie, bégueulerie, fanfaronnade, vantardise, sont ses ministres dévoués.

Dans cet ordre d'idées, les uns posent pour la vertu; les autres posent pour le vice; ceux-ci la font à la débauche, à la grande vie, aux nuits organiques; ceux-là la font aux mœurs pures, à la rigidité, à la régularité. Tartufes de l'austérité, Escobars de la noce mentent également, également faux, sots et mesquins.

X... appartient à la catégorie des « vertueux ». Il est solennel, gros, lymphatique. Il a du ventre et des bajoues; de la morale plein la bouche et de la graisse plein la panse. Marié, il flétrit « ces liaisons irrégulières et dangereuses que réprovoque la saine morale et qui constituent pour la société un péril. » Ça ne l'empêche pas d'avoir eu,

jeune, une maîtresse et de lui avoir procuré des enfants. Mais, devenu mûr, X... a réparé cette erreur. De quelle façon? En abandonnant la mère et les petits et en convolant en justes noces. Il n'aime point sa femme, épousée pour sa dot, ou par convenance, parce qu'« il faut » être marié: ça pose. La malheureuse est donc sevrée d'amour réel, de vraies tendresses, de caresses réchauffantes. N'empêche que X... n'aurait pas une lueur d'indulgence, si elle faillait. Il serait impitoyable. Les femmes adultères, monsieur! il n'y a pas de châtiments trop forts pour elles. Où est le temps où on les lapidait?

Ses enfants, lorsqu'il en a, X... les abrutit de morale, les courbe sous une autorité de pion, les surveille avec des tracasseries de géolier.

Naturellement, il gémit sur la corruption du siècle, les livres abominables qui se publient, l'effronterie de certains gens qui vivent en concubinage — et qui ne s'en cachent pas. Si du moins ils « s'en cachaient »! X... les retrouverait pardonnables. Pêché caché... Mais au dévergondage ajouter le cynisme, ah!

X... est épouvanté de notre décadence, de notre dépravation. Il demande fréquemment: « Que sont devenues les mœurs naïves de nos pères? » Le dommage est qu'il ne précise point. Il serait agréable de savoir l'époque dont X... regrette les bonnes mœurs. Est-ce la Régence?

Quand X... a bassiné un certain temps ses proches et ses connaissances avec sa vertu et la rigidité de ses mœurs, généralement on découvre qu'il a, comme on dit, « un ménage en ville », on trompe sa femme avec des drôlesses de bas étage. « Mais, monsieur, l'adultère de l'homme est loin d'avoir, au point de vue social, les mêmes conséquences que celui de la femme! »

Ou bien X... est compromis dans le procès d'une proxénète qui vend des petites filles aux vieux; ou dans une affaire plus sale encore, dans laquelle il ne faut pas « chercher la femme ». Quelquefois aussi, X... est simplement un eunuque et un imbécile.

* * *

Autre guitare: l'homme qui la fait à la débauche. Place à Y..., le joyeux viveur, le boue-en-train des « folles orgies », le raffiné par excellence, la terreur des familles, celui à qui ne résiste aucune femme!

A lui les ivresses!
A lui les désirs!
A lui les maîtresses!
A lui les plaisirs!

Neuf fois sur dix, Y... est laid comme un pou, bête comme un pot. Il se croit beau, spirituel. Dame! toutes les femmes le lui disent. Du moins, c'est lui qui l'affirme. Il est lancé comme tout dans le monde de la cocotterie. Il connaît toutes les grues cotées, et il les a toutes eues — à l'œil: un si bel homme! et si farce!

Sans préjugés. Il vous fait des confidences. Il vous narre sa dernière bonne fortune. Une petite fille. Quatorze ans. Adorable. Et honnête. Mais il a passé, lui, l'irrésistible — et, en un clin d'œil, il a effeuillé les pétales de cette rose!

Ne dites pas à Y... que, si sa petite fille est une *rouleuse*, il est un jobard; que, si elle était réellement honnête, il est un *salaud*: il vous en voudrait à mort ou vous appellerait Machin.

D'ailleurs, la petite fille d'Y... est un mythe, une chimère, un *ens rationis*. Les bonnes fortunes d'Y... se rencontrent dans la rue, en train de cultiver le persil. Ses orgies consistent à boire des mazagrans dans les restaurants la nuit, ou à payer une demi-bouteille de champagne à une pensionnaire d'une maison de filles. Y... appelle ça « faire une noce à tout casser ». Et, après une de ces nuits d'ivresses, il est éteint pour huit jours, et vous dit :

— Je suis sur les dents... Ah! mon cher, les femmes!...

Le plus beau, c'est que cet Y..., qui soutient qu'il n'existe pas une seule femme honnête, une seule capable de ne pas se donner au premier venu, vous le retrouverez un jour avec une vieille catin dont il aura, en l'épousant, rétamé la virginité effondrée sous dix années d'assauts continus, et sur la fidélité de laquelle il engagerait sa tête.

Don Juan s'achève en Georges Dandin.

GRAMMONT.

On sait que dimanche dernier l'équipe liégeoise *Frondeur* a remporté à Sedan, un premier prix dans la course de gigs à 2 avirons.

Dans le but de congratuler publiquement les vaillants équipiers qui se sont placés sous notre égide, nous leur offrirons demain, dimanche, à l'établissement des *Champs-Elysées*, à Kinkempois, une grande fête de nuit, suivie d'un bal. Nous nous sommes assurés le concours de plusieurs dames de haut garage — lesquelles s'entraînent tout spécialement pour cette course — et de la célèbre symphonie liégeoise, la plus célèbre du monde entier, dirigée par le célèbre M. DD. Meuron — surnommé le célèbre ami Donné — et composée de quatre-vingts artistes plus célèbres les uns que les autres, ayant tous dirigés plusieurs conservatoires, et du jeune et célèbre Evrard, le célèbre piston phénomène, âgé de 3 ans trois mois et six jours, et qui trompette déjà comme un vieux.

Musée du Frondeur.

CERCLE CHORAL

DE FRAGNÉE

Sous la direction de Monsieur VAN DALEM.

Labor improbus omnia vincit.

Cher Monsieur,

La Commission actuelle du Cercle choral de Fragnée, réunie d'urgence le 24 juillet dernier, a l'honneur de vous faire connaître que, dorénavant, son local est établi maison HALIN, café du Globe, avenue d'Avroy.

Une réunion obligatoire, pour les membres effectifs seulement, aura lieu dans ce nouveau local, samedi prochain, 29 du courant, à 8 1/2 heures précises du soir.

Vous nous ferez grand plaisir, cher Monsieur, en voulant bien y assister.

Une autre réunion, générale cette fois, aura lieu, toujours dans ce même et nouveau local, le samedi suivant, 5 août prochain, également à 8 1/2 heures précises du soir.

Pendant cette seconde réunion, les personnes désireuses de faire partie du Cercle pourront et sont priées de se faire inscrire.

Nous osons vous exprimer l'espoir que nous

avons de recueillir un grand nombre d'inscriptions.

Immédiatement après la clôture des inscriptions susdites, auront lieu :

1° Le renouvellement intégral de la Commission actuelle ou l'approbation de la Commission telle qu'elle est momentanément instituée.

2° Une répétition des chœurs, en cours d'étude, sous l'intelligente direction de notre dévoué et sympathique Directeur, M. Van Dalem.

Semblable répétition doit avoir lieu après la réunion obligatoire pour les membres effectifs, réunion fixée, comme il est dit plus haut, au samedi 29 du courant.

Les membres actuels et effectifs du *Cercle choral*, réunis en assemblée générale samedi dernier, ont discuté et approuvé, outre la constitution, comme précédemment, d'une section chorale, la constitution d'une section d'épargne. Cette idée d'associer l'épargne à la distraction, l'amour du chant, nous semble excellente et par son excellence même, nous ne doutons pas qu'elle soit généralement et favorablement accueillie.

Dès lors, il a été convenu :

1° Que tous les membres exécutants, composant le Cercle choral, devront nécessairement faire partie de la Société d'épargne.

2° Que de ce chef, la cotisation à acquitter mensuellement et aussi régulièrement que possible, le premier samedi de chaque mois, est fixée à 2 fr., savoir : 1 fr. au profit de la caisse du Cercle choral, 1 fr. au profit de la caisse de la Société d'épargne.

3° Que les membres composant la Société d'Épargne sont tenus à faire partie du Cercle choral, tout au moins, en qualité de membre auditeur ; de ce chef, il ne sera dû qu'un paiement mensuel d'un franc, au profit de la caisse de la Société d'Épargne et qu'un paiement annuel de cinq francs, au profit de la caisse du Cercle choral.

Nous déciderons et vous ferons connaître incessamment, les dates auxquelles nous offrirons à nos membres effectifs et auditeurs, soit des soirées intimes, soit des concerts, ou tous autres genres de spectacle : dans ce but, déjà nous nous sommes acquis le concours de différentes sociétés de la ville. Inutile de vous dire que tous nos efforts tendront à rendre aussi diverse et aussi fréquente que possible, l'offre de ces genres de distractions. En daignant agréer notre invitation, avec empressement, ce dont nous n'osons pas douter, vous complèz nos vœux et, nous vous en remercions à l'avance, bien affectueusement.

Il importe, dans l'intérêt de tous, que le *Cercle choral de Fragnée* affirme sous peu et sanctionne de nouveau, sa légitime et *inco testée (!) réputation* musicale d'autrefois, et que des dissentiments, aussi regrettables qu'incompréhensibles et absurdes, ont, dans ces derniers temps, tant soit peu ternie.

Le négoce de Fragnée ne peut que profiter, dans une très large mesure, des derniers et constants efforts que nous tentons, pour assurer désormais l'existence du Cercle. Aussi, croyons-nous que les commerçants intelligents et consciencieux du quartier nous saurons gré d'aider, de cette façon, à la prospérité de leurs affaires.

Nous croyons de même, qu'animés d'aussi remarquables dispositions et pénétrés d'une aussi grande dose de confiance, les succès futurs du *Cercle choral*, seront, dans un avenir prochain, hautement proclamés. ???

Enfin, par tous les moyens possibles, nous tâcherons de faire mentir cette fameuse fin d'un ver de Virgile : « *Fugit irreparabile tempus.* »

Nous vous prions d'agréer, cher Monsieur,

avec l'assurance de notre entier dévouement, l'expression de nos meilleurs sentiments.

POUR LA COMMISSION :

Le Secrétaire.
E. LARUEL.

Le Président.
G. EVRARD.

Puisque l'auteur de ce remarquable morceau écrit si bien le latin et si mal le français, pourquoi diable n'a-t-il pas fait toute sa circulaire en latin ?

Cette idée nous semble excellente par son excellence même.

N. d. la. F.

Théâtre du Pavillon de Flore.

PROPRIÉTÉ RUTH, RUE SURLLET, LIÈGE.

Année théâtrale 1882-83.

Réouverture samedi 16 septembre.

Tableau de la Troupe.

ADMINISTRATION : MM. Isidore Ruth, directeur-gérant. — Le Pailleur, administrateur-général, metteur en scène. — Ernest, secrétaire de la direction, 2^e régisseur. — Meurice, chef d'orchestre. — Andrien, fils, chef machiniste. — Lemaitre, Edouard, peintre des décors. — Le Maistre (Bruxelles) costumier. — Léon, souffleur. — Veuve Etienne, coiffeur. — Rosa Nicolas, luminariste.

Comédies, Drames, Vaudevilles, Opérettes.

MM. Bureau, fort jeune premier rôle, des grands premiers rôles. — Derouille, jeune premier, des jeunes premiers rôles. — Sandre, premier rôle marqué, père noble. — Victor, grand premier comique, en tous genres. — Desclos, premier comique jeune, id. — Fillod, premier comique marqué, financier. — Vaunel, comique marqué, des grimes. — Victor Léon, deuxième comique, des premiers. — Bresset, amoureux, amoureux comique. — Thys, troisième rôle, rôle de genre. — Favavel, deuxième comique. — Ernest, des amoureux, des comiques.

M^{mes} Bureau, grande coquette, premier rôle, des Alphonsines. — Drose, jeune première, des jeunes premiers rôles. — Play, première ingénuité, des jeunes premières. — Magnan, ingénuité, jeune première. — Jenny Rose, première soubrette en tous genres. — Schils, duègne, mère noble, des Desclonzas. — Victor, rôles marqués, des coquettes. — Lagriffoul, deuxième soubrette, des premières, grande coquette. — Valérie, deuxième soubrette, id. id. — Carmen, amoureuse, des coquettes. — Nina, amoureuse, id. id. — Delbée, deuxième soubrette, jeune coquette. — Christiane, utilité en tous genres.

Intermède.

M^{mes} Bépoix, chanteuse de genre, et genre excentrique. — Alida Perly, chanteuse comique, de genre. — MM. Vaunel, chanteur comique. — Mollirier, id.

Orchestre : 22 exécutants.

Fête Socialiste de Liège

(24 SEPTEMBRE 1882)

PROGRAMME

1° Réception des invités, à 10 heures, à la gare des Guillemins ;

2° Manifestation au tombeau de Joseph Demoulin, poète liégeois, et d'Emile Moyson, étudiant gantois, au cimetière de Robermont ;

3° Grand meeting à la salle de la *Renommée* ;

4° Grand concert suivi de *Bal* à la salle de la *Renommée*.

Cartes prises à l'avance : 50 centimes ; à l'entrée : un franc.

Liège. — Imp. Em. PIERRE et frère, r. de l'Étuve, 12.

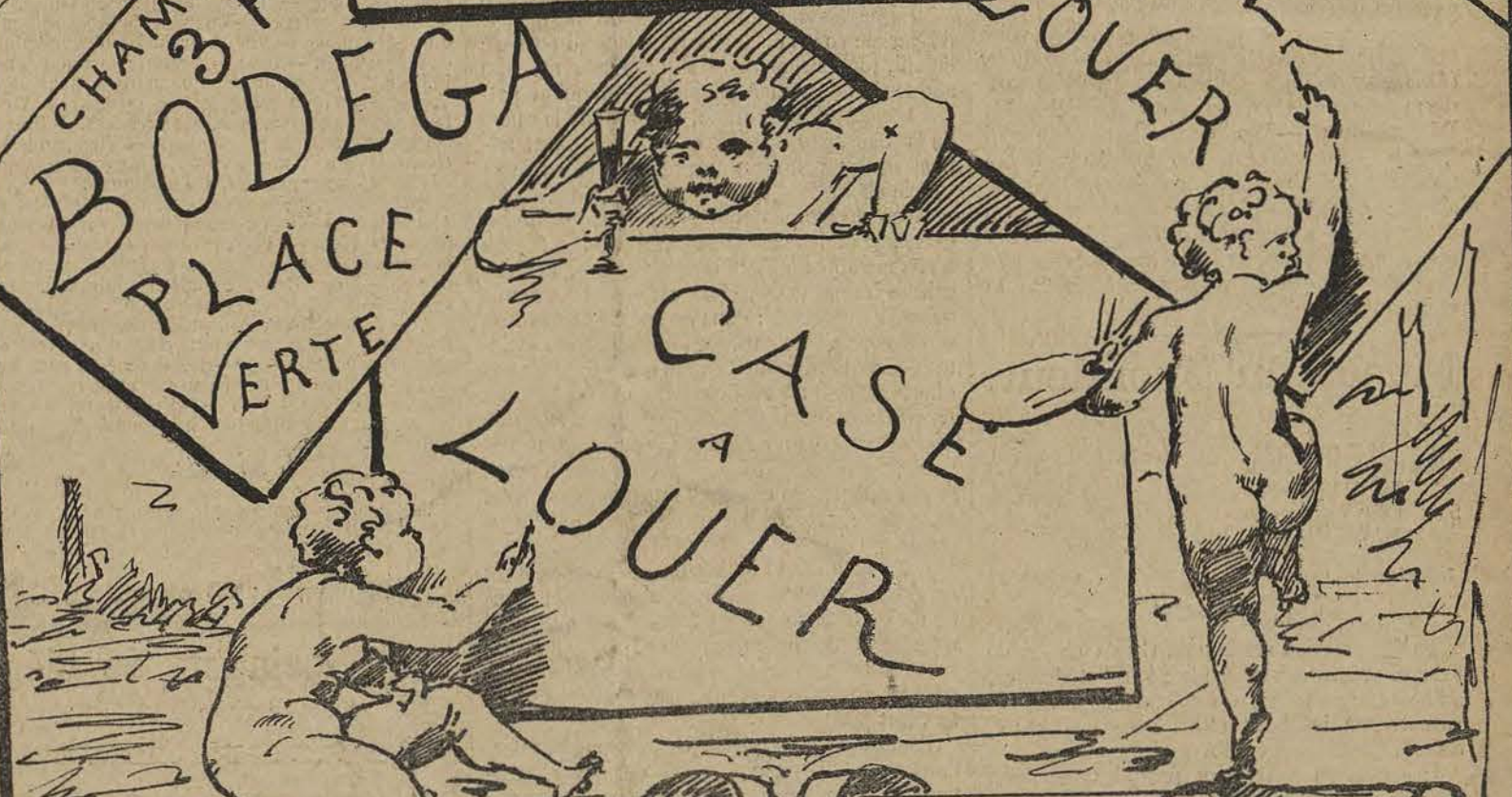
VINS LIQUEURS
J. BREMKEN FILS
RUE SURLET
Specialité de la Royale
Distillerie

CASE
À LOUER

CAFE DE LA TERRASSE
EXCELLENTE
SAISON ROYALE ET VERITABLE
BAVIÈRE A 0,15 C^{MES} LE 1/3 DE LITRE
BIERES ANGLAISES IMPERIALES BASS & C^{IE}
& 0,25 C^{MES} LE VERRE
COIN DE LA RUE ROYALE

CHAMPAGNE
3 F^{RS}
BODEGA
PLACE
VERTE

CASE
À LOUER



ANNONCES ILLUSTRÉES
LE FRONDEUR
10 F^{rs} PAR MOIS
ANNONCES ILLUSTRÉES